

Département de la Drôme

**Commune de
BEAUVALLON
(26800)**



SCHEMA GENERAL D'ASSAINISSEMENT

PHASE1 :

ANALYSE DE L'EXISTANT

RO 00614

Agence de ROMANS
Allée Pascal - B.P. 304
26107 ROMANS Cedex

Tél : 04.75.72.38.00 - Fax : 04.75.05.18.15

SOMMAIRE

1 INTRODUCTION	5
2 PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE	7
2.1 Situation administrative et géographique	7
2.2 Démographie et habitat	9
2.2.1 Démographie.....	9
2.2.2 Habitat.....	10
2.2.3 Capacité d'accueil.....	10
2.2.4 Analyse des contraintes d'habitat	10
2.3 Activités humaines	10
2.3.1 Activité industrielle et artisanale.....	10
2.3.2 Activité agricole	10
2.3.3 Autres activités.....	11
2.4 Pluviométrie	11
2.5 Géologie	12
2.5.1 Géologie	12
2.5.2 Hydrogéologie	12
2.6 Cours d'eau.....	12
2.6.1 La Véore	12
2.6.2 Canal des Moulins de la Vache.....	13
2.6.3 Canal des Moulins d'Etoile	13
2.6.4 Lac de Beauvallon.....	13
2.7 Zones particulières	13
2.7.1 Urbanisme.....	13
2.7.2 Zones à risques.....	14
2.7.3 Z.N.I.E.F.F.....	14
2.7.4 Captages d'eau.....	14
2.8 Consommations en eau potable.....	14
2.8.1 Données générales.....	14
2.8.2 Analyse des consommations.....	15
2.8.3 Taux de prise en charge par l'assainissement non collectif	15
2.8.4 Consommation domestique moyenne.....	15
2.9 Répartition des volumes : assainissement collectif – assainissement non collectif	16
2.9.1 Assainissement collectif.....	16
2.9.2 L'assainissement non collectif.....	16
3 SITUATION DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL	17
3.1 Assainissement collectif	17
3.1.1 Préambule.....	17
3.1.2 Les réseaux de collecte.....	17

3.1.3 Etat général des réseaux d'assainissement d'eau usée.....	20
3.1.4 Le réseau d'eau pluviale.....	22
3.2 Assainissement non collectif.....	22
3.3 Préambule.....	22
3.4 Analyse statistique.....	23
4 CONCLUSION.....	26

1

INTRODUCTION

La commune de BEAUVALLON a décidé d'engager une réflexion sur l'assainissement communal en vue de définir des solutions judicieuses pour l'avenir et garantir ainsi le respect du milieu naturel, en harmonie avec la législation et les projets d'urbanisme.

Cette réflexion est menée sur la base de l'élaboration du Schéma Général d'Assainissement (S.G.A.) qui permettra d'aboutir, au final, au document de zonage « Assainissement collectif / Assainissement non collectif » du territoire communal.

Ce document « programme » a pour objectif de donner une vision globale à long terme et permettre une planification et une optimisation des dépenses publiques en matière d'assainissement.

Cette étude est menée par le Bureau d'Etudes SAFEGE ENVIRONNEMENT, Agence de ROMANS, pour le compte de la commune de BEAUVALLON Maître d'Ouvrage.

Le Schéma Général d'Assainissement repose sur les principes suivants :

- raisonner sur l'ensemble du système d'assainissement dans son contexte local (assainissement collectif et assainissement non collectif) ;
- effectuer un diagnostic des installations collectives existantes ;
- étudier le sol en tant qu'outil d'épuration potentiel, en établissant la carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome ;
- faire appel aux diverses solutions techniques envisageables (assainissement collectif, non collectif) en analysant les différents scénarios et leur incidence financière ;

¹ L'assainissement non collectif englobe, sous un vocable nouveau, l'assainissement autonome (ou encore assainissement individuel) ; il s'agit, en opposition à l'assainissement collectif, des systèmes d'assainissement non raccordés à un réseau public d'assainissement.

- définir le zonage de la commune : zones d'assainissement collectif, zones d'assainissement non collectif, zones sensibles au ruissellement.

Le déroulement général de l'étude est le suivant :

- **Phase 1 :** Analyse de l'existant / Acquisition des connaissances ;
- **Phase 2 :** Etude des solutions « Assainissement autonome » ;
- **Phase 3 :** Diagnostic du réseau d'assainissement collectif existant ;
- **Phase 4 :** Etude des solutions « Assainissement collectif » ;
- **Phase 5 :** Synthèse et programmation des travaux ;
Proposition du Schéma Général d'Assainissement / Zonage.

Le présent rapport constitue la phase 1 « Analyse de l'existant » dont l'objectif est de situer le contexte de l'étude en intégrant les contraintes naturelles et d'habitat, et d'analyser la configuration du système d'assainissement existant afin d'optimiser les investigations à mener dans la suite de l'étude.

2

PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE

2.1 Situation administrative et géographique

La commune de BEAUVALLON est située au centre du département de la Drôme, à proximité du pôle d'attraction économique de VALENCE.

La commune est rattachée, administrativement, au canton de PORTES-LES-VALENCE.

Le territoire s'étend sur 311 ha (faible superficie). La topographie de BEAUVALLON est peu vallonnée, avec une altitude moyenne de 130 m (altitude NGF). Elle est traversée par le ruisseau de la Véore et par deux canaux ; le canal des Moulins de la Vache et le canal des Moulins d'Etoile. Un petit lac se trouve à proximité du centre du village.

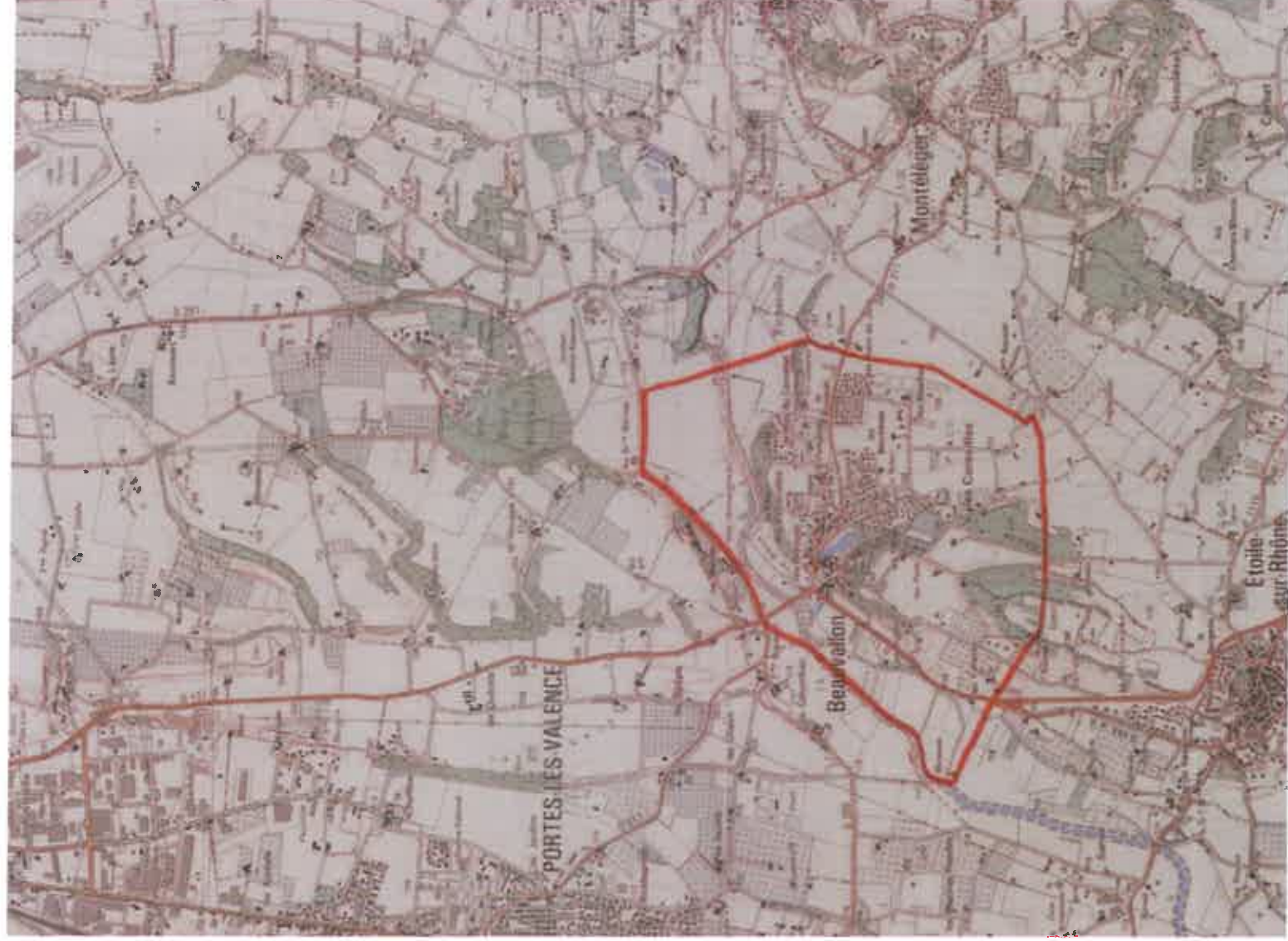
Voir Carte de situation : Figure 2-a, ci-après.

La route RD 111 traverse le village du Nord au Sud, elle permet ainsi de rejoindre la commune d'ETOILE SUR RHONE. Par ailleurs, de nombreuses routes communales traversent BEAUVALLON, la principale à l'Est rejoint MONTELEGER.

Les communes limitrophes à BEAUVALLON sont :

- au NORD et à l'OUEST: PORTES-LES-VALENCE ;
- à l'EST : MONTELEGER ;
- au SUD: ETOILE SUR RHÔNE

Fig. 2-a : Carte de Situation (extrait carte IGN)



2.2 Démographie et habitat

Le tableau 2-a, ci-après, présente l'évolution de la démographie et de la construction sur le territoire communal.

Caractéristiques des résidences (INSEE 1999)	
Nombre de résidences principales	586
Nombre de résidences secondaires	3
Logements vacants	8
Logements occasionnels	4
Total	601

Variation de population sur les derniers recensements (population sans doubles comptes) :			
Année du recensement	1982	1990	1999
Nombre d'habitants	1615	1518	1686
Variation de population (en %)		-6,0%	11,1%

Date de construction des habitations (INSEE 1999)		
Année	Nbre	%
avant 1949	70	12%
1949 - 1974	173	29%
1975 - 1981	216	36%
1982 - 1989	34	6%
1990 ou après	108	18%
	601	100%

2.2.1 Démographie

Au dernier recensement (1999), la population (sans double compte) est de 1 686 habitants.

Après une baisse de -6% entre 1982 à 1990, la population de BEAUVALLON a augmenté de +11% entre 1990 et 1999. Cela s'explique principalement par la proximité du pôle d'influence économique de VALENCE.

2.2.2 Habitat

La commune de BEAUVALLON compte 586 résidences principales sur lesquelles sont répartis les 1 686 habitants. La taille moyenne des ménages est donc estimée à 2,87 personnes.

Le parc de logement compte près de 97 % de résidences principales alors que l'on dénombre seulement 1 % de résidences secondaires. Le flux de pollution est ainsi considéré comme constant toute l'année.

L'habitat est ancien puisque 65% des résidences ont été construites entre 1949 et 1981. On note depuis 1982, 142 nouvelles habitations.

L'habitat est principalement implanté au niveau du Chef-lieu et en périphérie (sous forme de lotissements). Sur le reste du territoire, l'habitat est diffus, rattaché à des hameaux de petites tailles (2 à 5 maisons maximum).

2.2.3 Capacité d'accueil

La commune ne compte ni hôtel, ni camping.

2.2.4 Analyse des contraintes d'habitat

Cette analyse a pour objectif de définir les contraintes relatives à la mise en place d'une filière d'assainissement autonome sur les principaux hameaux de la commune.

Il s'agit de contraintes naturelles du site (pente forte, zone inondable) et des contraintes particulières d'habitat (habitat aggloméré ou épars, superficie et accès du terrain attenant à la maison).

Les résultats de cette analyse sont présentés, par hameau, en phase 2 « Etude des solutions assainissement autonome ».

2.3 Activités humaines

Ce paragraphe a pour objectif de recenser les structures existantes dont l'activité pourrait avoir une influence sur l'assainissement collectif ou non collectif : débit du rejet important ou particularité de la nature du rejet.

2.3.1 Activité industrielle et artisanale

L'activité industrielle et artisanale est très limitée sur la commune puisque à part quelques petits artisans, il n'y a pas d'activité industrielle, ni de zone d'activité.

2.3.2 Activité agricole

L'activité agricole est faiblement présente sur la commune. On recense quatre exploitations agricoles, utilisant 98 ha de superficie agricole dont 96 ha de terres labourables. Les principales activités sont la culture de céréales et d'oléagineux.

Une exploitation avicole est située quartier « Vicherolles ». Cette exploitation est raccordée au réseau communal.

2.3.3 Autres activités

Outre les structures communales (salle des fêtes, mairie), nous recensons une école publique accueillant 188 élèves, ainsi qu'une maison de retraite.

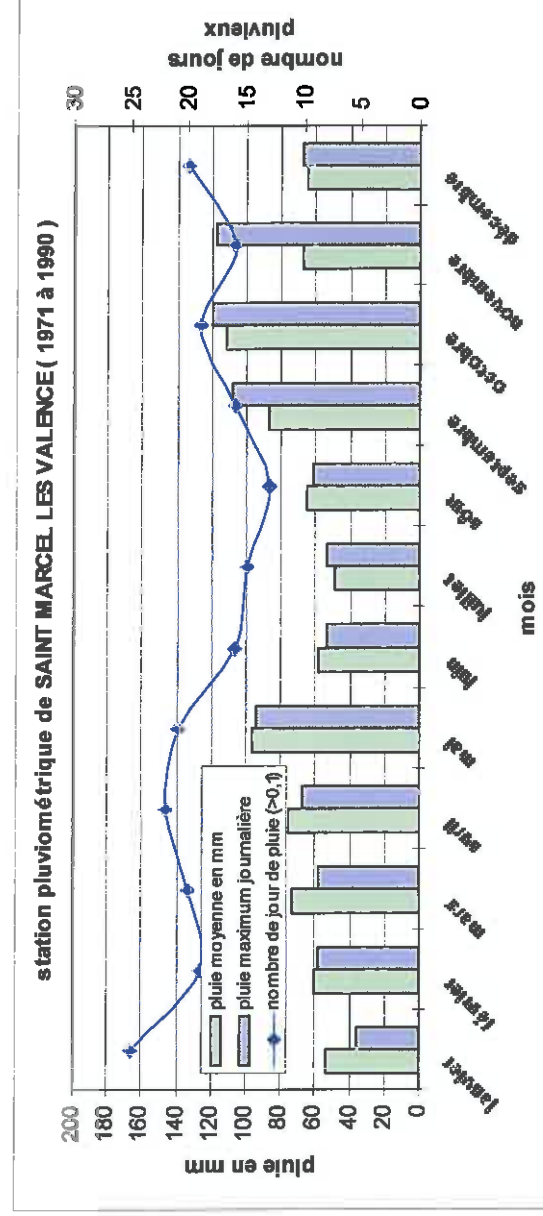
Nous ne constatons aucune entreprise susceptible de produire un effluent singulier lié à son activité pouvant perturber le fonctionnement de l'installation de traitement des eaux usées.

2.4 Pluviométrie

Nous avons pris, pour référence, la station météorologique la plus proche, celle de SAINT MARCEL LES VALENCE (26).

Les données sur les précipitations annuelles (861.9 mm) se situent dans la moyenne départementale.

La figure 2-b, ci-après, présente les caractéristiques climatologiques enregistrées par METEO FRANCE sur la station.



Le régime pluviométrique est caractérisé par une période de fortes précipitations au mois de Septembre et Octobre ainsi qu'au mois de Mai.

Pendant les mois hivernaux, les précipitations sont régulières, avec un minima pour le mois de Janvier (en moyenne 53.4 mm).

En période estivale, le minimum se situe au mois de juillet (en moyenne 48.8 mm).

2.5 Géologie

2.5.1 Géologie

D'un point de vue géologique, la commune de BEAUVALLON se développe dans la partie Sud de la terrasse alluviale de VALENCE, faisant partie de la vaste plaine du complexe Rhodanien (voir carte géologique 1/50 000^{ème} du BRGM - Feuille VALENCE).

Les terrains sont généralement des alluvions fluviales, mais peuvent être aussi torrentiels et de piedmont (cailloutis calcaires). Il s'agit de terrains perméables, composés de graves et galets dans une matrice argileuse à sableuse. Cette formation est généralement recouverte de limons et de loess argileux (d'origine Würmienne) de perméabilités variables.

Le soubassement de ces alluvions est constitué soit par la molasse du Miocène, perméable lorsque non indurée, soit par des conglomérats et argiles de l'Oligocène, imperméables.

L'aptitude des sols à l'assainissement autonome est moyenne dans les couches superficielles des sols (argiles et limons plus ou moins perméables), mais bonne en profondeur (alluvions). Le substratum, quant à lui, est généralement peu perméable.

2.5.2 Hydrogéologie

Les alluvions et les cailloutis calcaires de BEAUVALLON contiennent une nappe aquifère perchée très puissante et de grand débit. La perméabilité des alluvions est généralement élevée (2.10^{-2} à 9.10^{-3} m/s en moyenne), celle des cailloutis calcaires est moyenne (5.10^{-4} m/s). La puissance de l'aquifère varie de 5 à 10 mètres au maximum.

2.6 Cours d'eau

Le réseau hydrographique de BEAUVALLON est composé du ruisseau de la Véore, du canal des Moulins de la Vache, du canal des Moulins d'Etoile et d'un petit lac.

2.6.1 La Véore

La rivière de la Véore longe l'extrémité Nord du territoire communal de BEAUVALLON sur plusieurs kilomètres. Elle gagne le Rhône sur la commune de LIVRON SUR DROME, à quelques 6,5 kilomètres en amont de la confluence de la Drôme avec le fleuve. Le bassin de la Véore occupe une superficie de 383 km² et s'étend sur 24 communes. La rivière prend sa source dans une vallée des contreforts du Vercors.

Une étude IRIS Consultant, réalisée en 1998 sur le secteur de BEAUMONT LES VALENCE, indique que les qualités physico-chimiques et bactériologiques de la rivière sont bonnes. La qualité de l'eau est altérée par les nitrates provenant du lessivage des terres agricoles (activité importante sur le secteur) et par l'activité microbiologique dans le cours d'eau.

Une station hydrométrique gérée par la DIREN Rhône Alpes suit l'écoulement de la Véore à l'aval de la confluence avec le Guimand (BEAUMONT LES VALENCE station de la Laye). La rivière suit un régime hydrologique pluvial avec des hautes eaux au printemps et des étiages estivaux.

La Véore connaît des crues importantes. Les débits instantanés caractéristiques de crues de la Véore (Données DIREN SEMA - station de la Laye) s'élèvent à 32.1 m³/s pour une crue quinquennale et à 40.7 m³/s pour une crue décennale.

Le débit d'étiage de référence (QMNA5) est de 45 l/s : les eaux de la rivière alimentent la nappe alluviale en période estivale.

2.6.2 Canal des Moulins de la Vache

Le canal des Moulins de la Vache est alimenté par la Véore. Il traverse la commune d'Est en Ouest. Il alimente le lac ainsi qu'un lavoir. Le canal passe dans le vieux village à quelques mètres de la mairie.

Ce canal rejoint le Canal des Moulins d'Etoile quelques mètres en aval du pont de la RD111.

2.6.3 Canal des Moulins d'Etoile

Le canal des Moulins d'Etoile est alimenté par la Véore au niveau du quartier « Vicherolle » et par le canal des Moulins de la Vache qui se jette dans celui-ci en aval du pont de la RD111.

Ce canal traverse la commune d'Est en Ouest puis regagne la Véore quelques kilomètres avant son embouchure avec le Rhône.

2.6.4 Lac de Beauvallon

Le lac de BEAUVALLON a une superficie d'environ 1 hectare. Une partie des eaux pluviales, essentiellement celles des lotissements « Les Patios » ainsi qu'une portion de la RD 211, est rejetée dans le lac. L'exutoire de ce petit lac est le canal des Moulins de la Vache qui rejoint ensuite le canal des Moulins d'Etoile.

Un programme d'aménagement du Lac et des canaux dans le centre du village a été mis à l'étude par la Mairie.

2.7 Zones particulières

2.7.1 Urbanisme

La municipalité souhaite s'assurer des perspectives de construction dans les années à venir et vient d'engager l'élaboration d'un PLU (POS existant ancien 1987).

2.7.2 Zones à risques

La commune est concernée par des inondations résultant de ruissellements importants issus des bassins versants adjacents du Saint-Fély et de Francillon qui provoquent alors des débordements au niveau du lac de Beauvallon. Les ruissellements liés au bassin de Saint-Fély peuvent entraîner des inondations au niveau des lotissements « Les Patios » et la hausse du niveau du lac touche la place du marché et quelques maisons du village.

La commune est également concernée par les crues de la Véore, qui la traverse dans la partie Ouest.

Elle a été déclarée sinistrée suite aux inondations survenues en 1993.

Suite à ces événements, un syndicat intercommunal s'est constitué sur le bassin versant de la Véore et ce cours d'eau est désormais pourvu d'un contrat de rivière. De plus, des études spécifiques ont été menées sur la commune de BEAUVALLON afin de connaître les risques d'inondations liés au Saint-Fély et au lac ; un programme de travaux a été validé et intégré dans le contrat de rivière Véore-Barberolle.

Il existe également au niveau de la commune un P.P.R.I (Plan de Prévention des Risques d'Inondations).

Ces différentes zones d'inondations seront reportées comme « zones sensibles au ruissellement » sur la carte de zonage de l'assainissement.

2.7.3 Z.N.I.E.F.F.

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique, inventoriées par la DIREN Rhône Alpes 2001.

Il s'agit là d'un recensement de zones pour lesquelles l'écosystème présente un intérêt particulier et auquel des travaux pourraient causer des dommages.

La commune de BEAUVALLON ne comporte aucune zone Z.N.I.E.F.F.

2.7.4 Captages d'eau

La commune est desservie par un réseau d'eau potable qui est géré par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud Valentinois (S.I.E.S.V).

Il n'existe pas de captage d'eau potable communale sur le territoire.

2.8 Consommations en eau potable

2.8.1 Données générales

BEAUVALLON adhère au Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud Valentinois.

L'approche des consommations en eau potable a été réalisée à partir des relevés de l'année 2003, mis à disposition par la mairie.

2.8.2 Analyse des consommations

Les résultats en quelques chiffres :

- Nombre d'abonnés au réseau d'eau potable : 617 abonnés,
- Volumes annuels d'eau potable facturés : 76 957 m³ ;
- Nombre d'abonnés assainis² : 555 ;
- Volumes annuels d'eau potable facturés aux abonnés assainis : 68 767 m³ ;

Cette approche quantitative des consommations d'eau potable nous permet d'estimer les volumes d'eau à attendre sur le réseau d'assainissement et de vérifier le mode de fonctionnement du réseau (débit théorique de rejet, présence de volume important de type « gros consommateurs »...).

Sur la commune de BEAUVALLON, le taux de raccordement théorique au réseau (« nombre d'abonnés assainis » / « nombre d'abonnés A.E.P. ») est estimé à environ 90%.

Ce même ratio calculé à partir des volumes consommés donne un résultat du même ordre de grandeur.

2.8.3 Taux de prise en charge par l'assainissement non collectif

Les taux correspondants sont déduits de ceux évoqués précédemment, soit 10 %.

2.8.4 Consommation domestique moyenne

Nous pouvons estimer le ratio hydrique moyen consommé par un habitant de BEAUVALLON (sur la base de 1 686 habitants permanents) :

$$\frac{76\,957 \text{ m}^3}{1\,686 \text{ habitants}} / 365 \text{ jours/an} = 125 \text{ litres/jour/habitant.}$$

Cette valeur est légèrement inférieure au ratio théorique classiquement retenu pour les communes rurales (150 litres/jour/habitant).

² la notion d'abonnés assainis est théorique puisqu'elle est issue des relevés de facturation

2.9 Répartition des volumes : assainissement collectif – assainissement non collectif

2.9.1 Assainissement collectif

Le volume AEP relevant du mode d'assainissement collectif est estimé à 68 767 m³/an pour 555 branchements. Sur la base d'un effectif moyen de 2,87 personnes par abonné à l'eau potable, la population théoriquement raccordée à l'égout communal s'élèverait à 1 592 Equivalent Habitants.

Sur la base d'un taux de restitution de 90% du volume d'eau potable au réseau d'assainissement, nous estimons le volume moyen journalier d'eau usée à 170 m³/jour.

2.9.2 L'assainissement non collectif

Le volume AEP relevant du mode d'assainissement non collectif est estimé à 8 190 m³/an pour 62 branchements. Sur la base d'un effectif moyen de 2,87 personnes par abonné à l'eau potable, la population théoriquement assainie en mode non collectif s'élèverait à 178 Equivalent Habitants.

³ Cf paragraphe 2.2.2.

3

SITUATION DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

3.1 Assainissement collectif

3.1.1 Préambule

Le descriptif établi, ci-après, fait suite à une reconnaissance détaillée des réseaux d'assainissement collectif (compilation des plans disponibles, visite sur le terrain).

Cette reconnaissance des réseaux de collecte s'est déroulée sur deux jours. Le jeudi 6 janvier 2005 et le mercredi 12 janvier 2005. Le contrôle s'est effectué par temps sec, sur 40 regards de visite environ.

En fonction des informations recueillies et vérifiées sur le terrain, nous proposons, en annexe 1, un plan d'ensemble des réseaux « eaux usées » et « eaux pluviales » ; ce plan mis à jour par nos soins reprend le tracé des différents réseaux ainsi que les remarques et commentaires relatifs au fonctionnement de ces réseaux.

Pour faciliter la lecture du document, nous proposons sur le plan un numéro de regard pour chaque ouvrage décrit dans le rapport.

Nota : *les tracés sont indicatifs et ne bénéficient pas d'un calage précis (pas de triangulation).*

3.1.2 Les réseaux de collecte

Le réseau d'assainissement de BEAUVALLON est de type séparatif ancien (environ 30 ans) pour le village et plus récent pour les lotissements. Il comprend environ 9kms de canalisations gravitaires (Ø 200 PVC et AC pour l'essentiel) et est conçu pour ne collecter que les eaux usées domestiques.

Nous proposons de caractériser ce réseau selon quatre bassins de collecte emboîtés ; dans la pratique ce découpage correspond aux bassins pris en compte par les quatre points de mesures que nous installerons en phase 3 de l'étude (diagnostic fonctionnel).

Bassin de collecte n° 1

Ce bassin collecte essentiellement des lotissements, dont « Les Grands Horizons », « Le Bosquet », « Le Point du Jour » et le « Le Mas du Castellet » ainsi que des équipements publics tels que l'espace Robert Freyss et les stades. Il se compose de canalisations en amiante ciment (de diamètre 100 à 200 mm) pour les tronçons les plus anciens et en PVC (150 à 200 mm).

Le bassin de collecte n°1 cumule un linéaire de réseaux « eaux usées » de 3 020 ml, en séparatif, et collecte environ 159 abonnés ; le débit théorique d'eaux usées est de **57 m³/jour**.

Bassin de collecte n° 2

Il collecte cinq lotissements ; « Les Pâquerettes », « Les Blachères », « L'Arizona », « Les Tournesols » et « Les Corneilles ». Ce bassin est composé de canalisations en amiante ciment (diamètre 150 à 200 mm) et en PVC (200 mm).

Le bassin de collecte n°2 cumule un linéaire de réseaux « eaux usées » de 2 180 ml, en séparatif, et collecte environ 133 abonnés ; le débit théorique d'eaux usées est de **47,8 m³/jour**.

Bassin de collecte n° 3

Le troisième bassin collecte les effluents des lotissements « Les Patios » (1 et 2) ainsi que les écoles communales. Les canalisations sont en amiante ciment (150 à 200 mm) et en PVC (150 à 200 mm).

Le bassin de collecte n°3 cumule un linéaire de réseaux « eaux usées » de 1 380 ml, en séparatif, et collecte environ 125 abonnés ; le débit théorique d'eaux usées est de **44,8 m³/jour**.

Bassin de collecte n° 4

Il collecte le village, les quartiers de « la Roue » et « les Granges » ainsi que le lotissement « Le Clos de Vicherolle ». Ce bassin est composé de canalisations en amiante ciment (de diamètre 150 à 200 mm) et en PVC (160 à 200mm).

Le bassin de collecte n°4 cumule un linéaire de réseaux « eaux usées » de 2 000 ml, en séparatif, et collecte environ 138 abonnés ; le débit théorique d'eaux usées est de **49,5 m³/jour**.

Il n'y a pas de station d'épuration sur la commune de BEAUVALLON.

Le réseau d'assainissement achemine les effluents sur le poste de refoulement de la commune. Les effluents refoulés sont alors dirigés sur la station d'épuration intercommunale de PORTES-LES-VALENCES via un réseau de transfert.

* Base de calcul : 1 abonné = 2,87 EH ; 1 EH = 125 litres/jour.

En ce qui concerne la collecte des eaux de ruissellement et des eaux superficielles, la commune est dotée de réseaux eaux pluviales parallèlement aux réseaux séparatifs eaux usées strictes, sur la majeure partie du village, et de puits d'infiltration pour les lotissements.

Les principaux exutoires finaux sont au nombre de 7 dont 3 au lac ; 3 au canal des Moulins d'Etoile et 1 au canal des Moulins de la Vache.

3.1.2.1 Caractéristiques des réseaux d'assainissement

Cf. plan des réseaux d'assainissement existants en annexe 1.

Le tableau ci-dessous caractérise le système de collecte des eaux usées selon les quatre bassins de collecte décrits ci-dessus :

Tableau 3-a : Caractéristiques des réseaux d'assainissement sur les Bassins de collecte

Bassin de collecte	Désignation du réseau	Type	Nature de la canalisation	Diamètre de la canalisation	Linéaire
B1	Séparatif EU	collecte	PVC	150 mm	220 ml
	Séparatif EU	collecte	PVC	200 mm	1360 ml
	Séparatif EU	collecte	AC	160	40 ml
	Séparatif EU	collecte	AC	150 mm	680 ml
	Séparatif EU	collecte	AC	200 mm	720 ml
B2	Séparatif EU	collecte	PVC	200 mm	540 ml
	Séparatif EU	collecte	AC	150 mm	640 ml
	Séparatif EU	collecte	AC	200 mm	1000 ml
B3	Séparatif EU	collecte	PVC	150 mm	740 ml
	Séparatif EU	collecte	AC	150 mm	200 ml
	Séparatif EU	collecte	AC	200 mm	440 ml
B4	Séparatif EU	collecte	PVC	160 mm	80 ml
	Séparatif EU	collecte	PVC	200 mm	120 ml
	Séparatif EU	collecte	AC	150 mm	240 ml
	Séparatif EU	collecte	AC	200 mm	1560 ml

3.1.2.2 Ouvrages particuliers : descriptif

a) Poste de relevage de BEAUVALLON

Cf. fiche de compte-rendu de visite du poste en annexe 2.

Il collecte l'ensemble des eaux usées provenant de BEAUVALLON.

Les principales caractéristiques du poste sont données ci-après :

- ouvrage maçonné circulaire de 2 mètres de diamètre, profondeur 3,5 mètres environ ;
- 2 pompes fonctionnant en alternance (débit = 41 m³/h et 40 m³/h) ;
- 1 panier dégrilleur ;
- 3 poires de niveau pour le déclenchement des pompes ;
- Une arrivée AEP pour assurer l'entretien du poste.

Ce poste est équipé de vannes d'isolement des pompes ainsi que de clapets anti-retour.

Cet ouvrage est protégé par une clôture, l'accès au pupitre de commande est verrouillé, cadenassé.

Le poste est ouvert à l'air libre, protégé par des plaques aluminium ventilées ; il ne possède pas d'échelle d'accès.

L'état de fonctionnement de cet ouvrage est correct, les équipements sont correctement entretenus par le fermier.

b) Déversoir d'orage

Cf. fiche de compte-rendu de visite du déversoir d'orage en annexe 3.

Nous avons recensé un ancien déversoir d'orage (DO1), situé en amont du poste de refoulement de BEAUVALLON.

Cet ancien déversoir d'orage a pour fonction aujourd'hui d'isoler le poste de refoulement pour son entretien.

La surverse de cet ouvrage s'effectue dans le canal des Moulins de la Vache.

3.1.3 Etat général des réseaux d'assainissement d'eau usée

Lors des reconnaissances des réseaux d'assainissement, les techniciens de SAFEGE ENVIRONNEMENT dressent un premier état des lieux : présence d'eaux claires parasites importantes, casses visibles, dépôts, traces de mises en charge...

Ce travail a permis de révéler un certain nombre d'anomalies sur le réseau d'eaux usées :

- Absence de manchons de scellements et de cunettes ;
- Problèmes ponctuels de contre-pente ;
- Introduction permanente d'eaux claires (en provenance des sources, nappes ou particuliers) ;
- Introduction importante d'eaux pluviales lors des orages qui produisent des mises en charge de réseaux.

Nous présentons ci-après les anomalies constatées :

Perturbation de l'écoulement

- de fortes accumulations organiques sont constatées en R5, R13, R18, R23, R25, R82, des dépôts plus ou moins importants provoquent une gêne à l'écoulement dans ces secteurs. Les faibles débits ainsi que les faibles pentes sont à l'origine de ce dysfonctionnement : auto-curage insuffisant sans réelle gravité ;
- nous constatons des traces de mise en charge prononcée dans les regards R7, R15, R26, R48, R75, R76, R85, R115, R160, R164, R187, R192, R201, R203, R225 signe révélateur de variation de débits significatives, consécutive par exemple à l'apport d'eau pluviale dans le réseau d'assainissement ;
- entre les regards R234 et R233, la canalisation est partiellement en charge ;
- au niveau du quartier « Les Grands Horizons, sur le tronçon R110 et R111, on constate des dépôts en fond de cunette ;
- en R238, une mise en charge totale du regard a été constatée.

Infiltration d'eaux claires parasites :

Un débit important d'eaux claires a été repéré au niveau du réseau du lotissement « Les Corneilles » (en amont de R209). La reconnaissance n'a pu être effectuée avec précision du fait de l'inaccessibilité des regards R210, 211, 212 (sous chaussée) ;

Un léger débit d'eaux claires a été repéré au niveau de la « Montée des Carrières » entre les regards R55 et R54 ;

Dans lotissement « Le Clos de Vicherolle », le réseau capte un faible débit parasite provenant d'un branchement particulier au niveau du regard n°80 ;

en R29 (bassin de collecte n°4), un débit d'eaux claires se déverse dans le réseau provenant du branchement de la maison de retraite;

au niveau de la rue du Lac, le réseau draine des eaux claires en quantité importante;

l'allée des Albizias capte un débit d'eaux claires parasites provenant du regard R156 ;

la rue de l'Arizona capte un petit débit d'eaux claires parasites ;

au niveau du lotissement « Le Mas du Castellet », le réseau draine des eaux claires en faible quantité ;

en amont de R125, lotissement « Le Bosquet », nous constatons un faible débit d'eaux claires parasites ;

infiltration importante d'eaux claires parasites par la cunette des regards R142 et R156 ;

infiltration importante d'eaux claires parasites entre les éléments préfabriqués du regard R74 ;

Autres défauts :

- le réseau situé lotissement « Les Blachères » est ancien : il est jalonné de regards carrés de petite dimension (inaccessibles), dont les fonds sont dépourvus de cunettes et les cheminées dégradées par endroit ; on constate des dépôts plus ou moins importants dans les canalisations ;
- nous constatons par endroit des intrusions de racines sur le regard 192 ;
- beaucoup de regards sont inaccessibles (sous chaussée) ne permettant pas la visite du réseau pour d'éventuels travaux d'entretien. Il s'agit des regards R106, R107, R108, R109, R132, R182, R204, R210, R211, R212, R215, R216 ;
- Les regards de l'allée des Pâquerettes (R183, 184, 185) sont non étanches. Les tampons béton sont fissurés ou cassés ;

3.1.4 Le réseau d'eau pluviale

De manière générale, le réseau d'eau pluviale couvre environ 3 200 ml et utilise une cinquantaine de puits perdus. Les canalisations sont en béton, PVC et amianté ciment de diamètre 150 à 500 mm.

Les réseaux d'eau pluviale situés au niveau du village et des lotissements Les Patios I et II ont pour exutoire, respectivement, le canal des Moulins de la Vache et le Lac de Beauvallon.

Les autres réseaux répartis sur l'ensemble du territoire communal ont pour exutoire des puits d'infiltration. L'entretien de ces puits d'infiltration laisse à désirer, puisque nombre d'entre eux sont soit ensablés (par exemple au niveau du lotissement des Corneilles), soit encombrés de déchets divers et variés (lotissement l'Arizona, lotissement les Tournesols). La commune et le fermier du réseau sont conscients du problème et ont déjà démarré des opérations de curage sur certains puits.

On notera également, qu'en raison d'une nappe peu profonde dans les secteurs situés à proximité du lac (lotissement les Patios, l'Arizona, les Corneilles...), certains puits d'infiltration sont implantés dans la nappe (puits d'infiltration 20-21-23-24-27) et restent en eau de façon prolongée.

3.2 Assainissement non collectif

3.3 Preamble

Un dispositif d'assainissement autonome doit permettre le traitement et l'élimination des eaux usées domestiques dans le respect de la salubrité publique et de l'environnement.

Les filières d'assainissement autonome sont généralement composées :

1) par des équipements de prétraitements :

- bac à graisses disposé en amont sur le circuit des eaux en provenance de la cuisine ;
- fosse septique (ou fosse toutes eaux) destinée à la liquéfaction des matières contenues dans les eaux usées ;
- préfiltre installé en sortie de fosse septique (ou intégré à la fosse), il limite le risque de colmatage du massif filtrant (champ d'épandage) par des matières solides ;

2) par un système d'épuration fonctionnant sur le principe d'une infiltration des effluents dans un milieu granulaire bien oxygéné : c'est le champ d'épandage.

Le champ d'épandage est un dispositif organisé et dimensionné selon une technique normalisée (NF XP 16-603 de Août 1998).

L'inventaire des systèmes d'assainissement autonomes existants sur la commune de BEAUVALLON a été réalisé en janvier et février 2005.

Une enquête détaillée a permis de préciser, pour chaque habitation équipée d'un assainissement autonome, la filière en place, le contexte environnemental de l'installation, les problèmes techniques et les conditions d'entretien.

Le questionnaire d'enquête est présenté en **Annexe n° 4**.

Cette analyse dresse l'état quantitatif et qualitatif de l'assainissement autonome en place sur la commune.

Ce travail d'enquête a pour objectif la mise au point d'un catalogue descriptif de l'assainissement autonome sur le territoire communal, outil de bonne gestion indispensable pour la prise en compte des nouvelles contraintes réglementaires en la matière.

Ce catalogue et son dépouillement sont rendus en **annexe 5** au présent rapport.

3.4 Analyse statistique

Le questionnaire d'enquête a été envoyé à 53 foyers relevant, théoriquement, de l'assainissement non collectif.

Résultats de l'enquête :

Le taux de retour est moyen, de l'ordre de 41 % (22 questionnaires retournés sur 53).

L'analyse statistique est donc conduite sur 22 questionnaires.

Historique de l'installation :

Un changement de la réglementation est intervenu en 1982, à partir de cette date, la pratique de mise en œuvre des champs d'épandage s'est généralisée.

Selon les résultats de l'enquête, 6 installations sur 22 sont postérieures à cette date. Ce chiffre confirme l'analyse conduite sur les constructions (Cf. paragraphe 2.2.2).

Description de l'environnement :

On dénombre 14 puits (ou captage d'eau) équipant les habitations recensées.

- quatre sont utilisés pour l'alimentation en eau potable ;
- onze servent à l'arrosage ;
- l'usage de trois puits n'est pas précisé.

La réglementation impose une distance minimale de 35 mètres entre le dispositif d'assainissement autonome et tout captage d'eau utilisé pour la consommation humaine.

14 foyers sur 22 affirment bénéficier d'un sol plutôt perméable, constitué d'argiles, de sables et de graviers. Les autres mentionnent des terrains imperméables constitués d'argiles ou bien n'ont aucune idée de la constitution du sous-sol en place.

Quelques chiffres clés relatifs aux équipements :

La quasi totalité des habitations possèdent une fosse septique (20 sur 22). Un questionnaire indique l'absence d'installation d'assainissement autonome, un autre une installation de type micro-station.

Près de 55 % des installations sont équipées d'un bac à graisses (12 sur 22).

27 % des habitations possèdent un champ d'épandage pour l'épuration des eaux usées en sortie de fosse septique (6 sur 22).

Pour 11 installations les rejets de fosses septiques se font directement dans le milieu naturel :

- 1 installation indique un rejet dans un champ, précédé ou non par des drains d'épandage ;
- 10 installations indiquent un rejet dans un puits perdu.

En résumé, il apparaît que les ¼ des installations sont « non conformes » ; parmi elles :

- pour 11 installations, les rejets de fosses septiques se font directement dans le milieu naturel, précédés de drains d'épandage ou d'épurateurs, ou directement dans des puits perdu ;
- 5 installations dont on ne connaît pas le lieu de rejet.

Problèmes techniques :

Peu de problèmes techniques sont recensés. Il s'agit essentiellement de problèmes d'odeurs (fosses mal ou pas ventilées).

Entretien :

L'article 35 de la nouvelle loi sur l'eau du 3 Janvier 1992 présente l'assainissement non collectif par opposition à l'assainissement collectif.

Avant la parution de la loi sur l'eau, l'assainissement autonome était défini juridiquement comme l'assainissement ne dépendant pas d'un service public.

Cette distinction disparaît avec l'article 35 de la loi sur l'eau qui institue un nouveau service public de l'assainissement en charge au minimum du contrôle de l'assainissement non collectif et, si la collectivité en fait le choix, de son entretien.

En effet, une fois les équipements mis en conformité, leur bonne tenue dans le temps est totalement dépendante de la qualité de l'entretien.

Ainsi, la circulaire sur l'assainissement non collectif du 22 mai 1997 précise ces notions de contrôle et d'entretien dans le cadre réglementaire.

Nous pouvons relever les points suivants :

« Le facteur principal d'un bon entretien sera généralement la réalisation, selon une périodicité adéquate, des vidanges de boues (...) »

« L'arrêté fixe donc une périodicité de référence (4 ans), qui correspond à la moyenne souhaitable pour une installation type, cette périodicité pouvant être si nécessaire adaptée dans des circonstances particulières liées aux caractéristiques des ouvrages ou à l'occupation de l'immeuble dûment justifiées par le constructeur ou l'occupant (...) »

« De manière schématique, le contrôle technique à mettre en place par les communes ou leurs groupements comprend :

- un contrôle technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages. Pour les installations existantes, des visites seront l'instrument adéquat de diagnostic de leur fonctionnement et de la nécessité d'engager une réhabilitation ;

- des contrôles périodiques de leur bon fonctionnement et - dans le cas où la commune n'a pas décidé sa prise en charge - de leur entretien »

Sur BEAUVALLON, les conditions d'entretien des installations ne sont pas satisfaisantes.

En ce qui concerne l'utilité d'un service public d'entretien collectif des installations d'assainissement autonome, les avis sont mitigés puisque 46 % sont « défavorables » (10 sur 22), 27 % sont « favorables » (6 sur 22) ; 27 % sont « sans avis » (6 sur 22).

4

CONCLUSION

Ce premier rapport du Schéma Général d'Assainissement de BEAUVALLON analyse le contexte communal et dresse un bilan général de l'assainissement.

Le réseau d'assainissement collectif est très développé sur la commune.

La reconnaissance du réseau a permis de dresser un inventaire des ouvrages en place.

Les défauts les plus visibles ont été reconnus et permettent de faire un premier état des lieux sur les dysfonctionnements.

Il commence à être ancien (années 1960/1970). Il est de type séparatif, majoritairement composé de canalisations en amiante-ciment Ø 200 mm. Il semble être en mauvais état sur une bonne partie de son linéaire (mise en charge du réseau, contrepentes et faibles pentes, introduction d'eau claire parasite). Il cumule un linéaire d'environ 8 600 ml, ponctué par d'un déversoir d'orage et un poste de refoulement pour le renvoi des effluents vers le réseau et la station intercommunale.

Le réseau est globalement accessible, seuls quelques regards sont ponctuellement situés sous l'enrobé. Les anomalies les plus importantes semblent situées dans la partie centrale de la commune, au niveau des bassins de collecte B2 et B3 et en partie haute du bassin de collecte B1, sous la RD211 et la rue de Vicherolles.

Des intrusions d'eau claires sont supposées sur les réseaux situés à proximité du lac, le long de la RD 211, rue du Lac et rue des Ecoles et ponctuellement à certains endroits du quartier Vicherolles et des Corneilles. Ces intrusions d'eaux claires parasites seront quantifiées ultérieurement.

A cet effet, un diagnostic des réseaux sera conduit dans le cadre de cette étude.

Le traitement des eaux usées est assuré par la station d'épuration intercommunale de PORTES-LES-VALENCE.

L'assainissement non collectif concerne environ 10 % du bâti, généralement situé à l'écart du bourg et des zones pavillonnaires. Le fonctionnement des installations est globalement satisfaisant, mais l'état des équipements est généralement non conforme vis à vis des normes actuelles : seules 27 % des installations infiltrent leurs effluents, pré-traités par une fosse septique, dans les sols en place à l'aide de tranchées d'épandages.

La Phase 2 « Etude des sols » permettra de définir la faisabilité de l'assainissement non collectif sur les zones d'habitat non raccordées.

Un diagnostic des réseaux (Phase 3) permettra de connaître le fonctionnement du système d'assainissement collectif.

Dans les conclusions de l'étude, nous envisagerons les solutions à mettre en œuvre pour répondre aux besoins de mise en conformité de l'assainissement sur la commune.

ANNEXES

- ANNEXE 1 :** PLAN DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT EXISTANT
- ANNEXE 2 :** FICHE DE DESCRIPTION DU POSTE DE RELEVAGE
- ANNEXE 3 :** FICHE DE DESCRIPTION DU DEVERSOIR D'ORAGE
- ANNEXE 4 :** QUESTIONNAIRE D'ENQUETE ASSAINISSEMENT
AUTONOME
- ANNEXE 5 :** CATALOGUE DES DEPOUILLEMENTS DE L'ENQUETE
- ASSAINISSEMENT AUTONOME -

ANNEXE 1

PLAN DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

ANNEXE 2

FICHE DE DESCRIPTION DU POSTE DE RELEVAGE

POSTE DE REFOULEMENT

Commune de **BEAUVALLON**

date: 14/02/05

heure: 10h30

temps:

Soleil

Situation: route de Crest
Réseau unitaire Séparatif eaux usées Pseudo séparatif Séparatif pluvial
Nom: **PR BEAUVALLON**

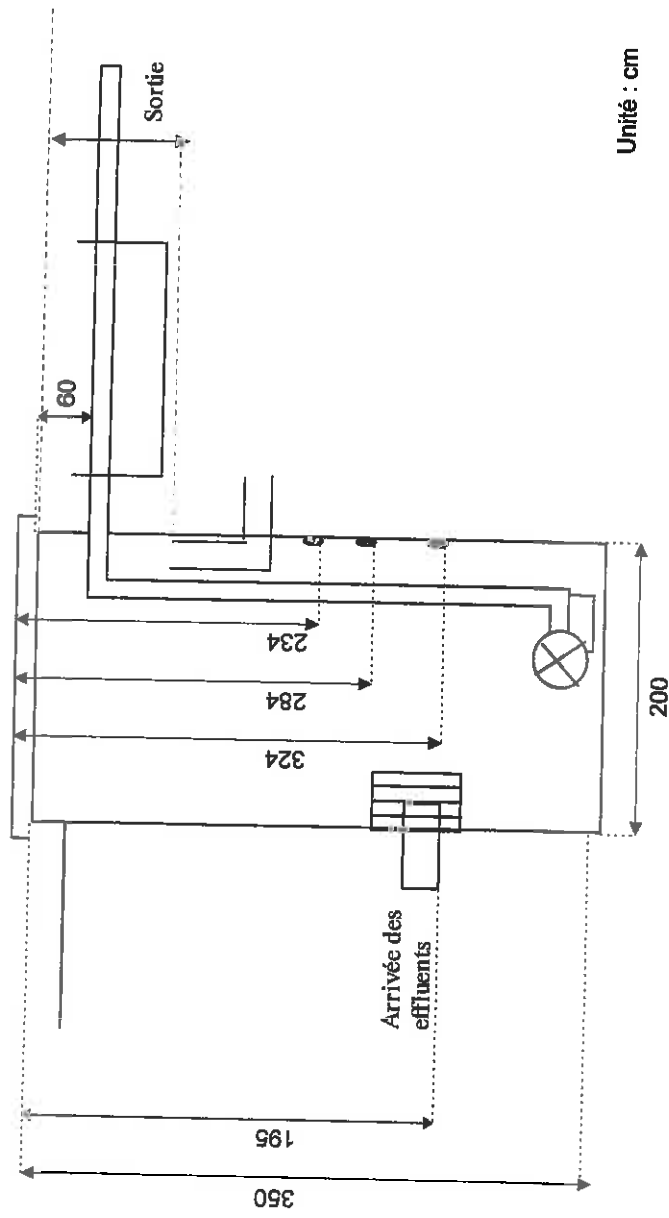
Abords du poste:

Propres oui non
Cloture oui non

Le poste:

Une arrivée d'eau potable oui non
Echelle d'accès oui non
Trop plein oui non
Potence oui non
Armoire électrique oui non
Barre de guidage oui non

Clapet anti-retour oui non
Vanne de sectionnement oui non
Ouverture de bache cadenassée oui non
Ouverture par plaque SEBEL oui non
Ouverture plaque alu. ventilée oui non



Bâche de revêtement:

Préfabriquée oui non
Béton oui non
Ronde oui non
Autre (description) oui non

Maçonnée oui non
polyestère oui non
Carrée oui non

Nombre de pompes:

Permutation Manuelle Automatique

2

Armoire électrique:

Dégradation oui non
Fermée oui non

Refolement diamètre:

100 mm

	Q mesuré	MARQUE	TYPE
P1	40 17 M3/h	POMPEX	
P2	44.18 18 M3/h	POMPEX	

Etat du poste:

Bon état général oui non
 Panier dégrilleur entretenu oui non
 Poires de niveaux propre oui non
 Poste fissuré oui non

Manoeuvrable oui non

Infiltration d'eaux claires:

Nuls Traces légères fortes

Présence de graisses:

Null légère Moyenne Forte

Autres:

Lieu: Autour de la bâche et sur les poires de niveaux

Présence d'H₂S oui non mesure:

Dépôts:

Nuls légers moyens forts

Nature:

Dépôts organiques

Entretien:

Fréquence des visites:

Carnet de bord: oui non

Observations:

sans objet, poste en bon état de fonctionnement



Poste de refoulement - Vue générale



Poste de refoulement - Vue intérieure



Poste de refoulement - Chambre des vannes

ANNEXE 3

FICHE DE DESCRIPTION DU DEVERSOIR D'ORAGE

DEVERSOIR D'ORAGE

Commune: BEAUVALLON

date: 14/02/05

heure: 14h00

temps: sec

nappe: haute

Situation: En amont du poste de refoulement

Nom: DO1

Type d'ouvrage:

Seuil latéral



Ouverture radier



Seuil frontal

Autre: système de surverse en cas d'isolement du poste

Caractéristiques de la chambre:

Circulaire



Diamètre:

Longueur: 120cm

Largeur: 120cm

Rectangulaire

Accès:

Tampon



Autre:

Caractéristiques du déversoir:

Canalisation d'aménée:

circulaire PVC

rectangulaire béton

ovoïde amiante-ciment

Matériau: 200 mm

Canalisation de surverse:

circulaire PVC

rectangulaire béton

ovoïde amiante-ciment

Matériau: 200 mm

Canalisation du débit conservé:

circulaire PVC

rectangulaire béton

ovoïde amiante-ciment

Matériau: 200 mm

Caractéristiques du relet:

Situation:

canal des moulins de la vache

Rivière

Retenue d'eau (lac, étang, barrage, mare, ...):

Fossé, pré, ...

Autres:

rive gauche

Impact constaté:

Aucun

Coloration

Mousses

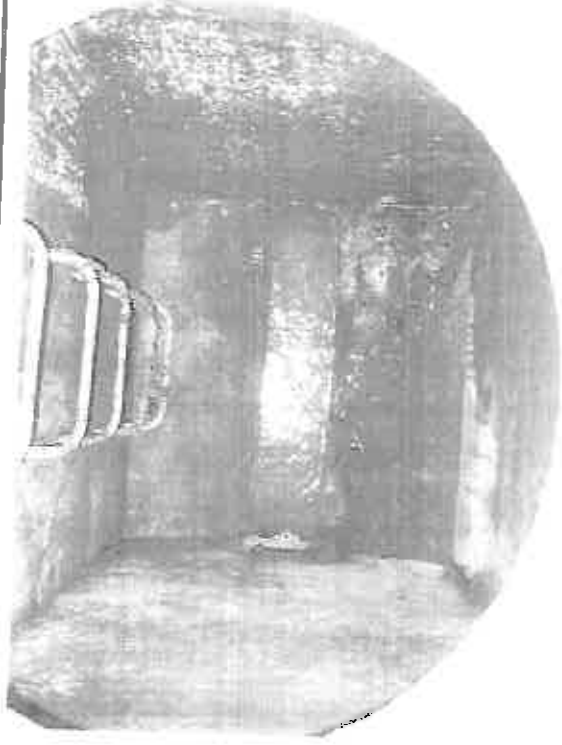
Dépôts

Odeurs

Autre:

Risques d'intrusion de cours d'eau: oui non

DEVERSOIR D'ORAGE



Fonctionnement par temps sec:

Condition d'écoulement: Bonne Mauvaise
Surverse constatée: Oui Non (surverse que la vanne fermée)

Fonctionnement par temps de pluie:

Condition d'écoulement: Bonne Mauvaise
Surverse constatée: Oui Non (surverse que la vanne fermée)

Observations: Traces de mise en charge

La surverse se situe à 1,20m du fil d'eau; l'ouvrage fonctionne en trop plein du réseau.

ANNEXE 4

**QUESTIONNAIRE D'ENQUETE
- ASSAINISSEMENT AUTONOME -**

Agence de ROMANS
Allée Pascal - B.P. 304
26107 ROMANS Cedex
Tél. 04 75 72 38 00 - Fax 04 75 05 18 15
E-mail : Agence.romans@saunier-envt.fr

Enquête assainissement autonome

Afin de pouvoir exploiter au mieux ce questionnaire nous vous demandons de bien vouloir répondre avec soins et le plus précisément possible aux questions qui vous sont posées.
Vous voudrez bien nous le retourner en répondant uniquement aux questions pour lesquelles vous disposez d'éléments de réponse.

Par avance nous vous remercions de votre collaboration et restons à votre disposition pour tout renseignement utile.

- NOM : PRENOM :

- QUARTIER :

- PARCELLE CADASTRALE N° : SECTION CADASTRALE:

1^o PARTIE : DESCRIPTION DE L'HABITAT

(Paramètres de dimensionnement d'une installation d'assainissement autonome)

- Résidence :
Principale
Secondaire

- Êtes vous propriétaire ou locataire du logement
Propriétaire
Locataire

- Nbre usagers permanents : - Nbre usagers maxi. :

2^e PARTIE : DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Présence d'un puits ou d'une source... :
Oui
Non

- Si oui, estimation de la profondeur en m. :
à quelle distance avec le système d'assainissement ? (en m.) :
quelles en sont les utilisations (Eau potable, arrosage, piscine...) :

- Sol à caractéristique plutôt

perméable
imperméable

- Topographie :

Terrain plat
Terrain à faible pente
Terrain pentu

- Nature du sous sol (gravier, argile, sable, rocher) :

3° PARTIE : HISTORIQUE DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT

- Date de mise en service de l'installation (Approximativement) :

- L'installation a t'elle été rénovée ou modifiée depuis sa première mise en service : Oui
Non

- Année de cette modification (Approximativement) :

- Si oui, en quoi ont consistés ces travaux ?

.....
.....
.....
.....

4° PARTIE : CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT

Voit, ci-après, schémas de présentation des différents équipements

4.1 - Bac à graisses

- Présence d'un bac à graisses :

Oui
Non
Ne sait pas

- Volume en litres :

4.2 - Fosse septique

- Présence d'une Fosse septique :

Oui
Non
Ne sait pas

- Volume en litres :

- sont raccordées à la fosse septique ? : (Cocher une seule case)

- les eaux de WC seulement
- les eaux de WC et les eaux ménagères (cuisine, salles d'eau)
- Ne sait pas

- La fosse se déverse t'elle ?

- directement dans un fossé, un champ ou un ruisseau (à préciser) :
-
- directement dans un puits perdu
- dans des drains d'épandage dans le sol
- Autres (à préciser)
-
- Ne sait pas

4.3 - Épandage (voir schéma de principe ci-joint en annexe)

- Le système comporte t'il un épandage de l'effluent dans le sol (infiltration des effluents dans le sol par un réseau de drains enterrés)
Oui
Non
Ne sait pas
- Surface et ou longueur de l'épandage en m² et en mètre :
-

4.4 - Les eaux pluviales

- Evacuation des eaux pluviales
- directement dans un fossé, un champ
- directement dans un ruisseau
- directement dans un puits perdu
- Autres (à préciser)
-
- Ne sait pas

4.5 - Schéma simplifié de l'installation

- Si possible, décrivez votre installation par un schéma simplifié .

5° PARTIE : ENTRETIEN DES INSTALLATIONS

(préciser la période, **exemple** : 1 fois tous les deux ans)

- Fréquence de vidanges du bac à graisse :
- Fréquence de vidanges de la fosse :
- Sur quels critères jugez-vous qu'il est nécessaire de procéder à une vidange de la fosse ?

Exemple : En fonction de la date de la dernière vidange ; des odeurs ; du colmatage des installations

6° PARTIE : PROBLEMES RENCONTRES

- Existe-t'il des problèmes d'odeur, de débordements du fait de colmatages, de résurgences dans le champ d'épandage :
Oui
Non

Si oui, ces phénomènes sont-ils :

fréquents
rares

Quelle période de l'année :

Veillez préciser la nature exacte des désordres.....

7° PARTIE : ASSISTANCE / ENTRETIEN

Quelques informations sur la nouvelle réglementation (Arrêté du 6 mai 1996 et Circulaire du 22 mai 1997) :

La collectivité sera tenue avant le 31 Décembre 2005 d'assurer le contrôle technique des installations d'assainissement autonome ; ce contrôle comprend :

- la vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages,
- la vérification périodique de leur bon fonctionnement,
- la vérification de leur entretien, si celui-ci n'est pas réalisé par la collectivité elle-même

Concernant l'entretien...

- Le maintien en bon état de fonctionnement des ouvrages est à la charge des particuliers (propriétaires - locataires).

- Seriez-vous favorable à une vidange périodique de votre fosse, effectuée par une entreprise, dans le cadre d'une tournée organisée par la collectivité ?

Oui
Non

ANNEXE 5

**CATALOGUE DES DEPOUILLEMENTS DE L'ENQUETE
- ASSAINISSEMENT AUTONOME -**

ORDRE	JOUR	NOM	QUARTIER	PARCELLE	SECTION	2- DESCRIPTION DE L'HABITAT :		3- DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT :						
						RESIDENCE	NBRE DUSAGERS	Présence	Profondeur (m)	Puits ou SOURCE	SOL	TOPOGRAPHIE	NATURE DU	
						Mats		Usage						
						Permenns								
1	fév-05	RALLON Aimé	La Garde	39-40	ZD	prncipale	2	oui	9					
2	fév-05	LE FRIANT Claude	Les Yvelles					non						
3	fév-05	TROISE Louis	Les Yvelles	360	ZD	prncipale	2	non						gravier, argile, sable
4	fév-05	PLASSE Gérard	Les Donays	293-295-298	B	prncipale	2	oui	7	90	arrosage	perméable	faible pente	argile
5	fév-05	LEROY Claudine	Route des puits	84	ZD	prncipale	1	non				impénétrable	faible pente	argile
6	fév-05	GACHET Gabrièle	Les Fierettes			prncipale	4	oui					faible pente à pentu	
7	fév-05	VINSON Gérard	Les Puits			prncipale	2	non						
8	fév-05	ROLLAND Georges	Les Blaches	142	ZD	prncipale	2	oui	12	100	eau potable, arrosage	perméable	terrain plat	argile
9	fév-05	BONNET Daniel	Chemain des Gros Pays	125	ZC	prncipale	3	oui	7	30	eau potable, arrosage	perméable	terrain plat	gravier
10	fév-05	BENISTANT Jean-Paul	Les Blaches			prncipale	5	non					faible pente	sable
11	fév-05	ORAND Bernard	La Garde	258		prncipale	3	oui	7	36	arrosage	perméable	terrain plat	gravier
12	fév-05	TRAVERSIER Marie-Aimée	Lambrouchet	49	ZE	prncipale, propriété, location	4	oui	7				faible pente	argile
13	fév-05	GROSSO Mario	La Garde	34-35	ZD	prncipale	3	oui	11,5	35	eau potable, arrosage	perméable	terrain plat	gravier, gros galets
14	fév-05	GROSSO Aldo	Les Blaches			prncipale	2	oui	12	20	eau potable, arrosage	perméable	terrain plat	sable, gros galets
15	fév-05	CHALEYAT Hubert	Les Cornelles	135	ZD	prncipale	2	oui	7	150	arrosage	perméable	faible pente	gravier, sable
16	fév-05	STEVENIN François	Las Puits	78	ZD	prncipale	6	oui	10				faible pente	
17	fév-05	BONNET Michel	Las Puits	239	ZD	prncipale	3	non					faible pente	argile
18	fév-05	GALLARD Béatrice	Les Puits	69	ZD	prncipale	2	oui					faible pente	argile
19	fév-05	BOUCHARD Patrick	Les Cornelles	315	ZD	prncipale	3	oui					faible pente	
20	fév-05	PEMEANTMERLE	Bruno/Rançoise	83	ZD	prncipale	3	oui	8	10	arrosage, piscine	perméable	terrain plat	
21	fév-05	SAGNES Gérard	Les Puits	280	ZD	prncipale	2	oui	27	25	arrosage	perméable	faible pente	marne
22	fév-05	GARAY Emma	Les Fierettes	141	ZE	prncipale	4	non					faible pente	argile
27	fév-05						4	--	--	--	--	impénétrable	terrain pentu	argile

4- HISTORIQUE :

ORDRE	ANNEE INSTALLATION	Année	INTERVENTION Type	BAC A GRAISSE		FOOSSE SEPTIQUE		EPAVNDAGE :		Evacuation dans
				Présence	Vol. (L)	Présence	Type	Vol. (L)	Lieu de rejet	
1	1976			non						
2	2001			non						
3	1979			oui	500	oui	fs	drains	oui	15 m2
4	1976		pose de regards	oui	500	oui	fs	puits perdu	non	fossé, champ
5	1985			nsp		oui	fs	drains/puits perdu	nsp	
6	1985			nsp		oui	fs	drains	nsp	
7	1976			oui		oui	fs	puits perdu	non	fossé, champs
8	1982			oui		oui	fs	puits perdu	non	puits perdu
9	1977	1990	raccordement à l'égout	oui	100	oui	fs	puits perdu	non	
10	1980			non		non				
11	1982			oui		oui	fs	puits perdu	non	puits perdu
12	1968	1990	curage du puits perdu	nsp		oui	fs	fossé, champ ou ruisseau	non	ruisseau
13	1855			non		oui	fs	puits perdu	non	puits perdu
14	1978			non		oui	fs	puits perdu	non	puits perdu
15	1988	2004	réhausse regard bac à graisse	non		oui	micro station	puits perdu	non	puits perdu
16	1980			oui	nsp	oui	fs	drains	oui	nsp
17	1980			non		oui	nsp		oui	puits perdu, tn
18				non		oui	nsp	nsp	oui	champ
19						oui	nsp	nsp		champ
20	1980					oui	fs	nsp	nsp	drains
21	1980			oui	50	oui	fs	puits perdu	non	terrain
22	1988			oui		oui	fs	drains	oui	10m²
						oui	fs	épannage	oui	50 ml

5- CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION :

5 (suite)- CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION :

Présence	Vol. (L)	Type	Présence	Vol. (L)	Présence	Surface/Longueur
----------	----------	------	----------	----------	----------	------------------

ORDRE	6- ENTRETIEN DES INSTALLATIONS		7- PROBLEMES RENCONTRES		8- COMMENTAIRES	
	Frequence de vidanges	Bac à graisse fosse	PROBLEMES	FREQUENCE	AVIS POUR ENTRETIEN	
1						
2						
3	2 fois par an	tous les 3 ans	non		non	
4	1 fois tous les 2 ans		non		non	
5		tous les 10 ans	non		non	
6		tous les 5 ans	non		non	
7	1 fois par an	tous les 4 ans	non		non	
8	1 fois par an	1 fois par an	non		oui	
9	1 fois par an	1 fois tous les 10 ans	non		non	
10			non			
11	2 fois par an		non		non	
12	1 fois depuis l'installation		odeurs	parfois	oui selon le coût	
13	tous les 2 ans		odeurs	parfois	oui selon le coût	maison à 85 mètres du réseau d'assainissement
14	jamais		non			maison à 20 mètres du réseau d'assainissement
15	2 fois par an		non		oui	
16		tous les 4 ans	non		oui	
17		tous les 2 ans	non		non	
18			non		non	
19			non			installation en cours de rénovation
20	1 fois par an	vidangé en 2004	non		non	
21	1 fois tous les 2 ans	1 fois tous les 2 ans			non	
22	1 fois/an	1 fois/an	non		oui selon le coût	